



Montreuil, le 13 septembre 2017

M. Guillaume PEPY
Président de la SNCF
2, place aux Étoiles
93633 La Plaine-Saint-Denis Cedex

Objet : élargissement DII

Monsieur le Président,

Par l'intermédiaire d'une note interne datée d'août 2017, vous annoncez vouloir élargir les catégories de personnel soumises à la Déclaration individuelle d'intention (DII) au prétexte que la liste établie par la direction est « très restrictive » comparée à ce qui se pratique dans les autres entreprises de transport de voyageurs.

Une fois de plus, vous mettez les organisations syndicales devant le fait accompli. Vous ne convoquez que des bilatérales, sans table ronde, et vous sortez immédiatement la note, ce qui démontre que vous imposez votre projet sans même prendre la peine de le discuter sincèrement avec les représentants des personnels.

La fédération CGT des cheminots a décliné l'invitation à une bilatérale le 28 août 2017 à 16h30 dont l'intitulé était « extension de la population soumise à DII ». Un mail laconique sans document préparatoire sur un sujet aussi sensible que l'application de la loi sur le droit de grève dans l'entreprise, d'autant plus si la réunion n'a pas de suite, tout cela n'est pas sérieux et n'a même pas l'apparence d'un dialogue social constructif. Par ailleurs, nous avons déjà fait l'expérience de vos nouvelles méthodes lors de la bilatérale sur l'évolution des conseils de discipline. Pour la CGT, il n'était pas question de participer une nouvelle fois à cette mascarade. Vous ne faites que confirmer le bien-fondé de notre analyse.

Au-delà de la façon de faire qui consiste à passer en force sur nombre de sujets impactant la vie des salariés dans l'entreprise, en modifiant le RHO924 vous vous attaquez à l'exercice du droit de grève à la SNCF.

Le dialogue social à la SNCF est régi par un accord majoritaire depuis 2003, modifié par avenant au fil des évolutions législatives, dont la loi du 21 août 2007 à laquelle vous faites référence. Accord qui prévoit un certain nombre de dispositions pour améliorer le dialogue social et prévenir les conflits éventuels.

Cela va du respect des accords signés à l'amélioration de la négociation avant, pendant et après un éventuel conflit, en passant par le fonctionnement de l'ensemble des IRP. Force est de constater que vous n'en respectez plus le contenu. Vous portez ainsi l'entière responsabilité de la dégradation de l'ambiance dans l'entreprise.

Le dialogue social et son efficacité ne se mesure pas au nombre de réunions (bilatérales notamment), mais bien par la capacité de l'entreprise à répondre et à prendre en compte, totalement ou partiellement, les revendications exprimées par les salariés.

Ce n'est pas en restreignant encore plus l'exercice du droit de grève dans l'entreprise par l'extension du nombre d'agents soumis à DII que la conflictualité diminuera.

Par ailleurs, nous ne pouvons vous laisser suggérer que votre démarche vise à améliorer la situation des usagers. La continuité du Service public SNCF est posée de plus en plus fortement chaque jour. Ce ne sont pas les conflits sociaux qui l'affectent principalement, mais les conséquences des choix politiques, dont ceux de la Direction SNCF, qui visent à réduire constamment les moyens humains et matériels ou encore à désorganiser la production pour la structurer selon les dogmes de la concurrence. La Direction SNCF affiche quotidiennement son mépris pour les usagers, souvent mobilisés pour la défense de leur train, de leur gare ou de leur ligne.

LETTRE OUVERTE



Ce qui vous guide dans le projet d'élargissement des populations soumises à DII, c'est donc bien de restreindre un peu plus le droit de grève.

Vous comprendrez que nous sommes opposés à l'élargissement des catégories d'agents soumis à DII ainsi qu'à la méthode employée.

Nous souhaitons que la direction sursoie à son projet et que de réelles négociations s'ouvrent dans les meilleurs délais, tant sur le dialogue social que sur les revendications portées à tous les niveaux de l'entreprise.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.



Laurent BRUN

Secrétaire Général

